

aux colomnies lancées contre eux dans la province, et si facilement criés en Angleterre. Et comment usèrent-ils du pouvoir? Les conséquences de leur gouvernement? Les conséquences: Jamais le Canada ne fut plus tranquille, plus content, plus florissant, plus loyal, plus dévoué à la connexion et aux institutions britanniques que sous cette administration libérale. La responsabilité du gouvernement était maintenant un fait et non plus une simple théorie. La province entière gouta et apprécia les avantages du gouvernement représentatif et aucune plainte ne s'éleva, ce n'est celle de ceux qui n'avaient rien à attendre du progrès des institutions représentatives. Mais ce bonheur dura peu. La mort de Sir C. Bagot vint y mettre un terme.

Lord Metcalfe lui succéda. Il est difficile de dire avec quelles instructions un gouverneur quitta Downing Street; mais Lord Stanley pourrait dire dans quel but Lord Metcalfe fut envoyé en Canada. Ce qu'on en connaît, c'est qu'à son arrivée, la réaction tory recommença. Les Tories profitèrent avec promptitude de cette occasion. Abattus, sans espoir de ressaisir le pouvoir sous le régime du gouvernement responsable, ils se rallièrent avec un nouvel espoir, aussitôt qu'ils s'approprièrent l'exécutif provincial soutenu par Downing Street penchait en faveur. Le vieux régime était encore possible et ils firent un effort hardi pour ressaisir leurs privilèges perdus. Au moyen de leurs intrigues ordinaires, ils réussirent dans leur tentative, et le Canada eut de nouveau l'étonnant spectacle d'un parti possédant les sympathies de la grande masse du peuple, chassé du pouvoir par une faction qui n'avait aucun appui dans la colonie et qui ne se soutenait que par l'aide du dehors.

« Pendant un temps, Lord Metcalfe gouverna avec le cabinet libéral de son prédécesseur. Mais il devint bientôt évident qu'il n'y avait aucune coopération cordiale entre le gouverneur et son conseil que dès le commencement il avait résolu de remplacer par un autre. Dans cette intention il suscita de petits désagréments entre son cabinet et lui-même et ayant ainsi établi l'habitude de quereller entre eux et lui, il lui devint facile, à un moment donné, d'en venir à une rupture ouverte. Ce qui ne tarda pas à arriver. Suivant les traces du notoire Sir F. B. Head, le gouverneur s'aventura enfin sur un terrain inconstitutionnel, celui de faire des nominations importantes sans consulter ses conseillers. Ils firent des remontrances contre cette manière d'agir qu'ils représentèrent comme inconvenante et totalement incompatible avec leur position de ministres responsables. Mais la politique du gouverneur était de les chasser du pouvoir; et comme de raison leurs représentations furent sans effet.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement. Une nouvelle administration fut formée, ayant pour chef et pour guide William Henry Draper, aujourd'hui juge dans le Haut-Canada. Le parlement fut dissous et les nouveaux ministres en appelèrent au peuple. Les Tories firent retentir leur vieux cri de point de séparation et à l'aide de ce cri et des moyens peu scrupuleux employés par le gouvernement ils eurent une petite majorité en leur faveur. Pour gêner autant que possible l'aptitude au mal de Sir A. McNab, on le fit président de la chambre d'assemblée, mais il ne fut pas moins un des aviseurs confidentiels du parti. Le nouveau gouvernement ne tarda pas à développer toute l'intensité de la vénalité et de la corruption qui le caractérisaient. Ses majorités diminuèrent graduellement jusqu'à ce qu'il se trouvât en minorité d'une voix dans son propre parlement. Il ne restait alors que deux moyens constitutionnels aux ministres; ils devaient ou résigner, ou dissoudre le parlement et en appeler au peuple. Mais quel cas faisaient-ils des majorités parlementaires tant qu'ils auraient l'appui de l'exécutif du pays et de Downing Street? Ils restèrent donc au pouvoir longtemps encore, quoi qu'il fut notoire qu'ils avaient perdu la confiance du pays. Bien plus, leur conduite devint tellement insupportable, que quelques uns d'eux ayant résigné, il fut impossible à l'administration de se compléter, quoi qu'elle eût employé toutes les intrigues pour parvenir à remplir les places vacantes. Pendant deux années le monde eut le scandaleux spectacle de voir une fraction de ministère gouvernant à la face d'un parlement hostile, une colonie à laquelle il avait été donné un gouvernement constitutionnel. Les choses en étaient là, lorsque Lord Metcalfe retourna en Angleterre pour y mourir. Lord Elgin lui succéda dans le gouvernement de la province. En arrivant à Montréal, il trouva la fraction du ministère tory, encore au pouvoir. Ses instructions étaient évidemment opposées à celles données à son prédécesseur; il se mit en devoir de les mettre à effet avec un zèle, une intelligence, qui font également honneur et à lui-même et à ses conseillers.

« Il vit bientôt qu'il était impossible de faire marcher le gouvernement au moyen de l'administration que lui avait léguée Lord Metcalfe. Vers la fin de 1847, il en appela au peuple qui lui répondit avec enthousiasme en envoyant au parlement une écrasante majorité libérale.

« Non seulement tous les membres Canadiens-Français étaient hostiles au ministère, mais aussi ceux du Canada-Ouest dont la population est exclusivement Anglo-Sax-

onne. Le ministère impoissant-Draper fut enfin obligé de se retirer, et la présente administration, Baldwin-Lafontaine, remonta au pouvoir.

« Pour placer, sous son vrai jour la question soulevée par le bill d'indemnité, il est nécessaire de revenir un peu sur nos pas. L'insurrection dans les deux provinces fut promptement écrasée, le nombre des rebelles armés étant insignifiant. Le pays, cependant, fut tenu dans un état d'excitation fébrile pendant quelques mois encore par les excursions des pirates sympathiseurs des Etats-Unis d'Amérique. Les bandits furent repoussés et quelques uns de leurs chefs furent pris et punis du dernier supplice. La rébellion et les excursions des pirates américains occasionnèrent une immense destruction de propriétés. Dans le Bas-Canada, où l'insurrection était plus formidable, la perte fut plus grande; mais dans les deux provinces, la destruction fut aussi considérable que malicieuse et inutile. Les pertes ne tombèrent pas seulement sur les rebelles; un grand nombre d'habitants qui n'avaient pris aucune part à la rébellion ou qui avaient pris une part active dans sa répression souffrirent aussi de la même manière. A peine la rébellion était-elle écrasée, qu'il fut pris des démarches dans les deux provinces pour indemniser ceux qui avaient souffert. Dans le Bas-Canada, le Conseil spécial passa en 1838, une ordonnance pour nommer des commissaires pour s'enquérir des pertes occasionnées aux loyaux habitants. Si l'on considère les maux entre lesquelles cette province était alors, il est évident que, par habitants loyaux, on attendait ceux attachés à la clique dominante. Les commissaires par leur 4 et 5e rapports établirent des réclamations fondées au montant de £10,000. Par un acte subséquent, il fut pourvu au paiement de ces réclamations.

« Dans le Haut-Canada de semblables mesures furent adoptées par des moyens plus constitutionnels. Le 6 mars 1838, un acte fut passé autorisant la nomination de commissaires pour s'enquérir des réclamations de certains habitants de cette province pour les pertes par eux éprouvées pendant la dernière rébellion contre nature. Quelque déplorable qu'elle fut, cette rébellion en égard aux circonstances, était toute naturelle.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« La récapitulation de la législation relativement aux pertes du Haut-Canada est nécessaire pour montrer le caractère précis du bill actuel et l'exacte position des partis à son égard. Cette législation fut énoncée et complétée par les Tories.

« Nous avons déjà vu qu'un mouvement de même nature mais plus limité avait été fait dans le Bas-Canada. Il était évident que la justice exigeait que les deux provinces fussent mises sur un même pied. Mais quelque juste que put être cette prétention, la seule idée d'indemniser un Canadien-Français répugnait à la faction anglaise du Bas-Canada, et particulièrement à la clique qui gouvernait Montréal. Peu de temps après leur entrée au pouvoir, les Tories du Bas-Canada et leurs alliés du Haut s'approprièrent que l'appui du parlement leur faisait défaut. Leur majorité disparaissait, et il ne leur restait que la désagréable alternative de résigner ou de violer la constitution. Ils n'avaient que deux moyens de recruter leurs forces défaillantes, soit par l'appui des Anglo-Saxons du Haut-Canada, ou celui des Canadiens-Français du Bas. Des premiers, ils n'avaient aucun appui à attendre. Dans cette situation critique, ils ne se firent aucun scrupule de chercher à gagner les derniers par tous les moyens possibles.

« Mais la difficulté était de savoir comment les acheter? On les accusa, d'avoir dans ce but, fait venir de Paris, l'architrave Papineau. Si tel est le cas, ils comptèrent sans leur hôte, car son influence sur ses compatriotes était tombé sur Lafontaine. Jugant de la corruptibilité des autres par la connaissance qu'ils avaient d'eux mêmes, ils essayèrent même de gagner Lafontaine à leur cause. A cette fin, ils allèrent même jusqu'à proposer le rappel virtuel de l'acte d'Union, ils imaginèrent le Système de la double majorité au moyen de la quelle les anglais gouverneraient le Haut et les Canadiens-Français le Bas-Canada. Ce fut principalement par les Tories du Haut-Canada que ce plan fut le mieux accueilli. Il manqua complètement, les Canadiens-Français fidèles à leurs instincts libéraux ne voulurent pas abandonner leurs alliés du Haut-Canada. Les Tories voyant qu'ils ne pouvaient s'attacher le parti Français, pensèrent qu'ils pouvaient le diviser, et dans ce but, ils nommèrent M. Viger président du conseil. Mais il n'apportait aucun contre poids à l'influence de Lafontaine; et en cela encore, les Tories ne réussirent pas. Ce fut encore pour acquérir un appui parmi les Français qu'ils imaginèrent enfin le plan d'indemniser ceux qui avaient souffert par suite de la rébellion dans le Bas-Canada, comme déjà ceux de l'autre province l'avaient été. Le lecteur sera surpris de ce voir que cette mesure d'indemnité qui excite aujourd'hui tant de fermentation dans la province, a originé chez ceux qui lui ont aujourd'hui une opposition si violente. Mais quelle identité existe entre cette mesure des Tories et celle proposée

depuis par les libéraux? La suite de la narration nous le fera connaître.

(A continuer.)

DECES.

A St. Augustin, le 12 du courant, après une maladie de trois années, sieur Jean Drolet, âgé de 74 ans.

A Saint-Roch, avant hier au soir à l'âge de 37 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte en vraie chrétienne, Angèle Fournier, épouse de Olivier Vallée, maître-cordonnier. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain; le convoi partira de sa demeure, rue des Fossés, à 6 heures et demie du matin. Ses parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Dimanche dernier, à l'âge de 16 mois et 17 jours, Marie-Léonilde-Emma, enfant de M. Frs. Vézina.

Vente par Encan. Par P. Gingras, J. Tapisserie, Chapeaux, Indiennes, &c.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot:

4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran.

Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PROVINCE DU CANADA, District de Québec.

Dans l'affaire de DAMASE HUDON, de la cité de Québec district susdit, marchand failli.

AVIS est donné par les présentes que LUNDI le DEUXIEME jour de Juillet prochain, à DIX heures du matin ou aussitôt après que conseil aura pu être entendu, le failli fera motion devant la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le district de Québec, que l'actio du certificat de décharge dans cette affaire accordé le 5 mai dernier ait été failli, soit confirmée par la dite Cour. G. TALBOT, DAMASE HUDON, Sol. du Failli. Québec, 20 juin 1849.

A VENDRE. BAGUETTES de Métal jaune de 2 à 12 de pouces, patentes de Muntz, Fer en barres assortis, Etope anglaise, Chaîne de seconde main de 2 à 14 de pouce pour Bonne.

Clous de Tillac et de Chaloupe, Coal Tar d'Archangel, Meilleure Briques à Feu, Machines patentes de Pettley & Roberts, Blanc de Plomb, Meilleur Coke, etc. etc. J. E. OLIVER, Rue Dalhousie. Québec, 18 juin 1849.

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE.

Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de la Société, prévient Messieurs les membres qu'une liste pour l'inscription des personnes qui désirent y assister, sera ouverte chez lui d'ici au 20 courant. Comme il ne peut admettre qu'un nombre très limité de convives, ceux qui n'auront pas déposés leurs noms avant cette époque ne pourront pas être admis.

Le Banquet aura lieu LUNDI soir, le 25 de JUIN courant sous la direction du comité. Le président prendra son siège à 8 heures précises. Prix des cartes:—55-7 deniers et demi. Elles seront à vendre chez le soussigné.

JACQUES BLANCHARD. Québec, 18 juin 1849.

PIANO A VENDRE. Une personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

RAFLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE. Le produit de cette rafle est destiné à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à courir la chance de gagner cette machine qui n'est pas sans valeur en même temps qu'elle leur ferait une bonne œuvre, à inscrire leurs noms au bureau de ce journal. Le prix de chaque billet sera de 25 cts. La rafle aura lieu au Séminaire aussitôt que la liste sera remplie, et l'on donnera alors avis du jour et de l'heure de la rafle. Québec, 18 juin 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT. Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

SUCRES A VENDRE. 65 BOUCAUTS et 65 quarts de CASSO. MADE brillante, 60 quarts de Harengs fondus, 20 do. Huile de veau marin, maintenant en débarquement de la Goëlette "St. HELENE" d'Halifax. RYAN, BROTHERS & CHAPMAN, Québec, 30 mai 1849.

Changeement de domicile. Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière.

REMERCE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a porté son magasin et sa boutique en la rue Des-Fossés, paroisse de St. Roch de Québec, d'un assortiment de meubles de M. F. Larivière, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot:

4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran.

Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit:

Vente par Encan. Pa W. D. Dupont. Chaines, Ancres, Fer, &c. PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit: 7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

Vente par Encan. PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit: 7 CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc., 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais, 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'écentes pour voile de périquet et autres petites chaînes, Chaînes, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT, Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapisserie, 5 de Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 de d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do de toile d'Irlande, 1 do. peintures à l'huile pour écran. Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.